

Carnet Beuvardois

Naissances

Emmett HANTZ, né le 15/04/2017
Livia BELLIER, née le 26/08/2017
Céléna DEPLANQUE, née le 26/08/2017
Shainez AOULADZIAN née le 16/09/2017

Mariage

Lucie MINIOT et Thibaut VIGNEUX, le 06/05/2017

Baptêmes civils

Naomy ZWICK et Anthony ZWICK, le 05/08/2017

Décès

Monsieur Patrick MATHIEU, le 17/04/2017, dans sa 62^{ème} année
Monsieur Pierre RICHARD, le 25/06/2017, dans sa 88^{ème} année
Madame Raymonde BEAUGÉ, née MONTEL/SAINT-PAUL, le 15/07/2017, dans sa 91^{ème} année

Dates à retenir

Samedi 11 novembre 2017 Commémoration de l'armistice de 1918
09h30 : rassemblement à la mairie
Repas, pour les « anciens » de la commune offert par le CCAS
12h00 : salle communale

Dimanche 26 novembre 2017 Loto organisé par l'A.P.E.
13h30 : salle communale (ouverture de la salle : **12h00**)

Dimanche 19 novembre 2017 Bourse aux jouets, puériculture : salle communale

Dimanche 10 décembre 2017 Noël communal - spectacle : Cendrillon
14h00 : salle communale

Samedi 30 décembre 2017 Inscriptions sur les listes électorales
10h30-12h30 : permanence du secrétariat de la mairie

Mardi 09 janvier 2018 Vœux du maire et des conseillers
18h30 : salle communale

CATM

Décès de notre camarade et ami François Vernier du CATM de Beuvardes

Le drapeau de ses camarades du CATM de Beuvardes était présent lors de ses obsèques, le 22 septembre 2017, pour lui rendre hommage.

François Vernier a été conseiller municipal de 1983 à 1995, adjoint au maire de 1995 à 1996 et maire de 1996 à 1998.

Le drapeau du CATM de Beuvardes est sorti à l'aérodrome du Champ cadet, le 14 octobre 2017, à 16h30, pour un hommage à Georges Guynemer de l'escadrille des Cigognes, abattu en combat aérien le 11 septembre 1917.

Jean Gouault - CATM

Un journal ne peut exister que s'il y a des articles, aussi n'hésitez pas à participer au Petit Journal en faisant parvenir vos articles à l'équipe de rédaction.

Marc LEBEAU - 6 Les Tilleuls 02130 Beuvardes
Tél : 03 23 71 20 64 - 06 86 81 56 12 - Messagerie : marc.lebeau@wanadoo.fr

BEUVARDES

UN VILLAGE ET SON JOURNAL

n° 59 – novembre 2017



Mairie de BEUVARDES Téléphone : 03 23 71 20 15
Fax : 03 23 71 44 01
mairie.beuvardes@wanadoo.fr

Le maire : Lucien JÉRÔME

Les adjoints :

1^{er} adjoint : Noël BELLIER
2^{ème} adjoint : Jean-Claude BEYELER
3^{ème} adjoint : Cyriaque LOURDEZ
4^{ème} adjointe : Maryvonne MARTEL

Les conseillers :

Véronique COURSOLLE Céline DOLIGNON Sylvain DUBOIS
Luc DUSSAUSSOY Mickaël GUÉRY Catherine RICHARD

Secrétariat - Horaires d'ouverture au public

lundi	mercredi	vendredi
09h00 - 12h00	09h00 - 12h00	09h00 - 12h00
14h00 - 17h00		

Quelques mots...

Chères Beauvardoises, Chers Beauvardois,

Voici venu l'automne et son cortège de chute de feuilles, de froidure et de jours plus courts.

Depuis le dernier numéro du « petit journal », l'été est passé et les diverses manifestations programmées se sont déroulées de la meilleure manière possible.

La brocante de juin, organisée par le comité des fêtes, a repris force et vigueur après une interruption de plusieurs années. Cette manifestation conviviale doit perdurer et s'étoffer.

La fête de la moisson du mois d'août, ainsi que la brocante organisée sur le terrain de football ont eu un énorme succès.

De l'avis de tous, cette réussite est le fruit d'une excellente organisation, ainsi que de l'investissement des nombreux bénévoles et des organisateurs locaux ou extérieurs, parmi lesquels on trouve le président et les membres du comité des fêtes, des élus, ainsi que les services de la commune (secrétaires et agents).

De plus, le beau temps bien présent, a apporté la touche indispensable à ces manifestations en extérieur.

Un grand merci à tous pour leur engagement et leur disponibilité qui, par ces opérations, permettent que notre commune soit citée et regardée pour ses actions positives d'ampleur.

La fête communale s'est achevée et s'est déroulée sous un ciel clément.

Les animations du samedi, les majorettes de Beauvardes, ainsi que le groupe de country de Trélou, n'ont pas mobilisé les grandes foules. Peu d'administrés étaient présents, ce qui est bien dommage et préjudiciable à l'organisation d'éventuelles autres manifestations.

Les bénévoles qui se démènent, donnent de leur temps pour la commune et l'organisation de ces moments conviviaux, sont quelque peu dépités et démoralisés.

De toute façon, les absents, en l'occurrence, ont eu tort car les prestations étaient de qualité et ont été appréciées par tous les présents.

Le dimanche, le groupe de danseurs de Venizel a enflammé le public un peu plus nombreux que la veille, et tout cela sous le soleil.

La présidente, le président, ainsi que les membres des commissions communales « organisation des manifestations officielles de la commune » et « route... » sont à remercier et à féliciter pour leur disponibilité et l'organisation impeccable.

Dans ce nouveau numéro du « petit journal » vous trouverez l'essentiel de la vie du conseil municipal au travers des « échos des conseils municipaux », ainsi que divers renseignements et informations.

Bonne lecture.

Le maire
Lucien JÉRÔME

Judokas

La commune de Beauvardes se félicite de compter, parmi ses jeunes habitants, des judokas et judokates prometteurs et prometteuses.

Licenciés au Judo Club Espoir du Tardenois, les protégés de leur professeur Lahcen MIRI brillent sur les tatamis avec d'excellents résultats à la clé. Ils récoltent ainsi les fruits de leur assiduité aux entraînements.

Chez les benjamines Orlane GULLON est montée à deux reprises sur les podiums la saison passée en devenant championne de l'Aisne et en terminant 3^{ème} au championnat de Picardie. Minime 1^{ère} année, depuis la rentrée de septembre, elle a continué sur sa lancée en se classant 3^{ème} au circuit des Petits As, à Saint-Leu-d'Esserent (Oise).

De leurs côtés, le pré-poussin Tyméo ALGRET et la poussine Julia DÉTRÉ ont engrangé les succès lors des tournois interclubs.

L'un et l'autre ont remporté les onze tournois auxquels ils ont participé.

Une moisson exceptionnelle.

En première année, chez les pré-poussines, Elyne DÉTRÉ a confirmé ses bons débuts dans la discipline tandis que Solveig et Andrew DUMESNIL continuent, avec assiduité, leur apprentissage en judo loisir.

Lahcen MIRI



De gauche à droite

Elyne DÉTRÉ	Tyméo ALGRET	Julia DÉTRÉ
Andrew DUMESNIL	Solveig DUMESNIL	Orlane GULLON

Club des archers de l'Omois

Les résultats de la saison 2017 sont très satisfaisants, aussi bien par équipe qu'en individuel.

Par équipe

Le club termine à la 13^{ème} place et reste dans l'élite française pour la saison prochaine.

L'équipe se compose de Jonathan DUSSAUSSOY, Damien MONCOURTOIS, Ludovic KACZMAR et Maxime IMBERT.

Au championnat France individuel fita (tir à 70 mètres)

Jonathan DUSSAUSSOY termine à la 5^{ème} place des qualifications.

Il perd en 8^{ème} de finale contre le futur champion de France.

Ludovic KACZMAR se classe 43^{ème}. Il perd au 1^{er} tour des finales.

Au championnat de France fédéral (50 mètres)

Ludovic KACZMAR termine à la 9^{ème} place.

Au bouquet de Condé Saint Hilaire dans les jeux d'arc

Jonathan DUSSAUSSOY fait un double, 1^{er} aux honneurs, 40 sur 40

1^{er} aux chapelets 21 sur 40

Ludovic KACZMAR, 3^{ème} aux honneurs, 6^{ème} aux chapelets.

À noter qu'il y avait 265 représentants dans cette catégorie.

Au championnat du sud de l'Aisne

Ludovic KACZMAR gagne dans les deux catégories, à 50 mètres et dans les jeux d'arc.

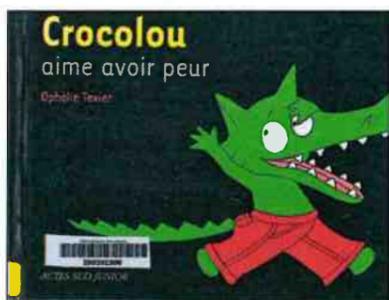
Ci-contre, une photo de l'équipe qui représente la division 1.

Pour tous renseignements, tél. : 06 71 93 97 97



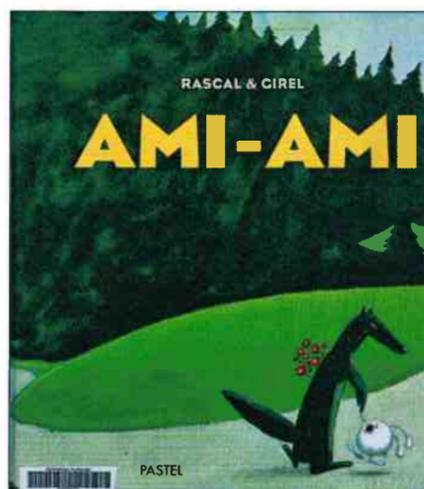
L'accueil de classes

La médiathèque accueille tous les mois les 7 classes du regroupement scolaire pendant 1 heure. Chaque séance commence par une animation autour d'un livre puis les élèves choisissent librement l'ouvrage qu'ils emportent chez eux pour 1 mois. Trois personnes préparent, puis présentent les animations et encadrent chaque séance. Par exemple, au mois de novembre les animations se feront à partir de ces 4 albums.

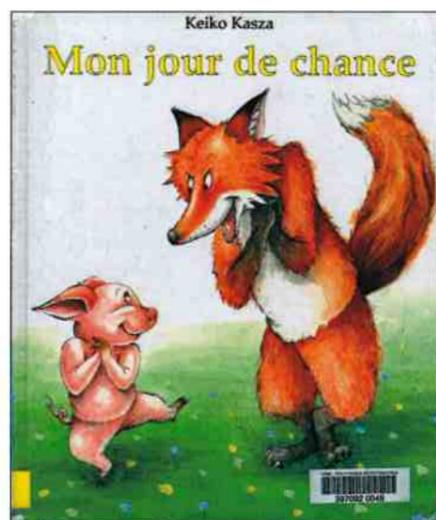


Un écho aux émotions et à la vie des petits à travers un personnage positif

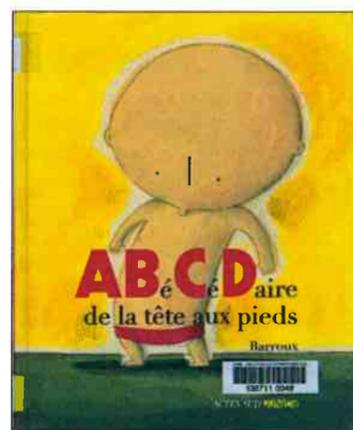
Le lecteur autant que l'auteur crée l'histoire imprimée et dessinée.
Démonstration pour les CMI-CM2.



Un suspense "insoutenable" et une fin "renversante" pour entamer gaiement l'année au CE1-CE2.



Jouer avec les lettres, ça détend quand ça devient sérieux à l'école, au CP.



La médiathèque possède un fonds important de livres, de CD et de DVD destinés aux enfants de tous âges. Les parents, grands-parents... peuvent y trouver de quoi distraire leurs enfants et enrichir leur stock d'histoires du soir. C'est gratuit.

CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2017 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

- mercredi 08 mars 2017, à 14h00, rendez-vous avec Madame VOILLAUME, trésorière à Château-Thierry pour vérification et validation des budgets CCAS, SIVU, annexe BOULANGERIE et COMMUNAL.
- jeudi 09 mars 2017, à 09h00, rendez-vous, à BEUVARDES, avec Monsieur CORBIER responsable urbanisme à la CARCT.
- jeudi 09 mars 2017, à 14h00, à BEUVARDES, rendez-vous avec le syndicat du bassin versant de l'Ourcq Amont. Objet : risques de ruissellement et coulées de boue sur la commune. En présence d'Yves LÉVÊQUE, président, Mathilde BAUDRIER, du cabinet d'études, des 4 adjoints et de la technicienne du syndicat.
- Étude des risques, des solutions et réalisations à effectuer. Un nouveau rendez-vous a été arrêté au 04 avril 2017, à 09h00 pour visite sur site.
- jeudi 09 mars 2017, à 15h30, à BEUVARDES, rendez-vous avec Messieurs GUITTARD, père et fils (du circuit des Écuyers) pour les problèmes de non réception des signaux internet sur leur site.
- jeudi 09 mars 2017, à 16h00, à BEUVARDES, rendez-vous avec Madame Patricia CRAPART pour des problèmes de gênes et de dangers concernant une construction adjacente à sa propriété.
- vendredi 10 mars 2017, à 13h30, à LAON, rendez-vous avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN), ex Inspecteur d'Académie (IA). Présentation du syndicat scolaire.
- jeudi 16 mars 2017, à 09h00, rendez-vous avec le président de la CARCT, à Château-Thierry.
- jeudi 16 mars 2017, à 17h00, Conseil d'Administration de CCAS pour présentation et vote du budget.
- jeudi 16 mars 2017, à 18h15, rendez-vous pour préparation de mariage.
- lundi 20 mars 2017, à 16h00, réunion du bureau du SIVU.
- mardi 21 mars 2017, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- vendredi 24 mars 2017, à 20h00, CARCT, Bureau Communautaire.
- lundi 27 mars 2017, à 18h00, SIVU, Comité Syndical. Présentation et vote du budget.
- jeudi 30 mars 2017, à 17h30, réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
- vendredi 31 mars 2017, à 18h30, CARCT, Conseil Communautaire (présentation et vote du budget).

1-0 **OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (délibération 1-0)**

Le maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums de l'enveloppe des indemnités par strate de communes et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

Considérant que depuis le 01/01/2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs : l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Considérant que la délibération prise par le conseil municipal le 28/03/2014, faisant référence à l'indice 1015 doit être modifiée du fait de ces changements.

Le maire propose à l'assemblée :

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, en fonction du pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles du CGCT.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

À compter du 01/01/2017, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- maire :	31,000 %
- 1 ^{er} et 2 ^{ème} adjoint :	8,250 %
- 3 ^{ème} et 4 ^{ème} adjoint :	4,125 %

Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire,
- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

BUDGETS DE LA COMMUNE ET DE LA BOULANGERIE

Les comptes de la commune et de la boulangerie

- Les CA, CG, affectation des résultats, Budget Primitif, en fonctionnement et investissement, ont été déposés en trésorerie, le mardi 28 février 2017, pour vérification par Madame VOILLAUME, trésorière de la collectivité, à Château-Thierry.

Lors du rendez-vous avec Madame la trésorière, le maire et les secrétaires de mairie et du SIVU, le mercredi 08 mars 2017, 14h00, les comptes de la commune et de la boulangerie ont été vus en détail et approuvés par celle-ci.

- A - BUDGET ANNEXE BOULANGERIE

-1- OBJET: PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF: BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2016 (délibération n°1)

Le maire, Lucien JÉRÔME, présente le Compte Administratif : budget annexe boulangerie, exercice 2016.

Il répond à toutes les questions concernant le Compte Administratif.

Le maire, Lucien JÉRÔME s'absente et laisse la présidence au 1^{er} adjoint qui procède au vote du Compte Administratif du **budget annexe boulangerie**, exercice 2016.

Le conseil municipal, présidé par le 1^{er} adjoint accepte, à l'unanimité, après vote des présents et représentés, le Compte Administratif du **budget annexe boulangerie**, exercice 2016, qui laisse apparaître :

un excédent de : 5 851,00 €

Le conseil municipal donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-2- OBJET: PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION: BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2016 (délibération n°2)

Le maire, Lucien JÉRÔME reprend la présidence et présente le Compte de Gestion du **budget annexe boulangerie**, exercice 2016, établi par le receveur municipal qui laisse apparaître :

un excédent de : 5 851,00 €

Considérant que le compte-rendu du receveur municipal est conforme aux écritures de l'ordonnateur, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, après vote des présents et représentés, le compte de gestion du **budget annexe boulangerie**, exercice 2016. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-3- OBJET: PRÉSENTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS: BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2017 (délibération n°3)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif du **budget annexe boulangerie**, exercice 2016, constate que celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

<u>COMPTE ADMINISTRATIF</u>	EXCÉDENT	5 851,00 €
<u>COMPTE DE GESTION</u>	EXCÉDENT	5 851,00 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice :	-	2 531,86 €
Résultat antérieur (001) :	-	1 533,61 €
Résultat d'investissement reporté = 001	-	4 065,47 €

EN EXPLOITATION :

Résultat de l'exercice :	-	144,09 €
Résultat antérieur (002) :	+	10 060,56 €
Résultat d'exploitation cumulé	+	9 916,47 €
Résultat d'exploitation reporté = 002	+	5 851,00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE 2017

Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	-	4 065,47 € (DI)
Chapitre 002	Résultat d'exploitation reporté :	+	5 851,00 € (RE)
Article 1068	Excédent d'exploitation capitalisé :	+	4 065,47 € (RI)
	Résultats cumulés	+	5 851,00 €

Tir

Fanny MARQUÈS, une championne à BEUVARDES

Cette année, les compétitions ont rapporté de nombreuses médailles à la jeune tireuse, membre depuis 3 ans du club du Mousquet de Château-Thierry, dans plusieurs disciplines

Départementaux - tir 10 mètres (Cal. 4,5 mm) (Soissons, novembre 2016)

Fanny finit première avec de l'or en carabine en position debout. Elle devient championne de l'Aisne en 10 mètres.

Régionaux - tir 10 mètres (Cal. 4,5 mm) (Creil, décembre 2016)

Notre championne termine sa saison 10 mètres avec une performance honorable de 124^{ème} au classement français.

Championnats départementaux - tir 50 mètres (Cal. 22 long rifle) (Saint-Quentin, mai 2017)

De l'or pour Fanny (Cad.f.) avec 480/600 points en carabine 50 mètres, trois positions (genoux, couché, debout). Elle devient championne de l'Aisne pour la deuxième fois dans l'année, avec sa deuxième discipline à 50 mètres. La distance ne semble pas être une difficulté pour la jeune tireuse !

Championnats régionaux - tir 50 mètres (Cal. 22 long rifle) (Clermont de l'Oise, juin 2017)

Avec son score de 506/600, Fanny se sélectionne aux championnats de France (Bordeaux, juillet 2017) en carabine 50 mètres, 3 positions (Cad.f.)

Championnats de France - tir 50 mètres (Cal. 22 long rifle) (Bordeaux, juillet 2017)

Malgré ses conditions d'entraînement à 25 mètres, son temps d'entraînement et le stress que notre championne a dû gérer, Fanny termine sa saison en se classant 49^{ème} au niveau national (Cad.f.), au tir 50 mètres.



Résultats aux examens

Diplôme National du Brevet (DNB)

ARAUJO-RIBERO Florine
DOUÈLE Sharleen
DURDON Flavie
GONNET Valentin
HONNONS Gaëtan

JACQUELINET Camille
LAISNÉ Julie
LARZILLIÈRE Thomas
LOCU Amélie
MARQUES Fanny

NEY Alexis
PEREIRA Marina
VITRY Clémentine

Certificat de formation générale

LEVIER	Sophie
--------	--------

Baccalauréat

DOLIGNON Allan	Bac ELEC
DURDON Pierrick	Bac MEI
FOUET Elodie	Bac Pro commerce

LARZILLIÈRE Laura	Bac technologique ST2S
TOMAS Aymeric	Bac technologique ST2S
RENNEVILLE Aurélie	Bac Pro commerce



Médiathèque municipale

Ressources numériques

Annonce importante

Votre médiathèque a la possibilité, grâce aux services de la Bibliothèque départementale, de permettre à ses lecteurs qui le désirent d'avoir accès, gratuitement, chez vous, à d'importantes ressources numériques. Il suffit pour cela d'être adhérent à la médiathèque de Beuvarde et d'être connecté à Internet (inscription gratuite).

N'hésitez pas à vous renseigner et à prendre connaissance de la variété de ces ressources en visitant le site à la médiathèque, à ses heures d'ouverture ou en vous adressant en mairie.

N.B. Seule la médiathèque peut vous permettre de vous connecter en vous attribuant un code d'accès. Voir ci-dessous l'encadré qui reproduit l'annonce du site de la Bibliothèque départementale

La Bibliothèque Départementale a ouvert un accès à des ressources numériques destinées à tous. Envie de livres numériques, presse, vidéo à la demande, autoformation, musique en accès distant en ligne? C'est possible !
Comment faire pour y accéder ?
C'est simple, il suffit de se rendre dans la bibliothèque partenaire et de s'inscrire aux ressources numériques. Une fois l'inscription faite, il suffit de se connecter pour avoir accès à l'ensemble des ressources numériques mises à votre disposition en quelques clics depuis chez vous.

La médiathèque a renouvelé plus de 200 ouvrages au passage du Bibliobus le 6 octobre 2017. Des nouveautés donc. Romans, documentaires, albums, BD, musique, films...
Comme chaque année à cette époque la médiathèque étoffe son propre fonds. Une porte ouverte aura lieu prochainement pour vous présenter ces achats. Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Remise des dictionnaires aux élèves de CM2

Le lundi 03 juillet 2017 s'est déroulée la cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM2 du syndicat scolaire qui ont intégré le collège à la rentrée 2017.
Un goûter offert par le syndicat a clôturé cette cérémonie.



Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, après vote des présents et représentés, l'affectation des résultats, pour le budget annexe boulangerie, exercice 2017. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-4- OBIET : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET ANNEXE BOULANGERIE, EXERCICE 2017 (délibération n°4)

Le conseil municipal,

- examine, article par article, le Budget Primitif : budget annexe boulangerie, exercice 2017.

Celui-ci préparé par le maire et présenté à la commission des finances laisse apparaître :

SECTION EXPLOITATION : en recettes et dépenses 15 600,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : en recettes et dépenses 12 900,00 €

- après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote, chapitre par chapitre, des présents et représentés, le Budget Primitif : budget annexe boulangerie, exercice 2017. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Arrivée de Céline DOLIGNON (avec pouvoir de Véronique COURSOLE)

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres absents : 2

Nombre de votants : 11

- B - BUDGET COMMUNAL

-5- OBIET : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2016 (délibération n°5)

Le maire, Lucien JÉRÔME, présente le Compte Administratif : budget communal, exercice 2016.

Il répond à toutes les questions concernant le Compte Administratif.

Le maire, Lucien JÉRÔME s'absente et laisse la présidence au 1^{er} adjoint qui procède au vote du Compte Administratif du budget communal, exercice 2016.

Le conseil municipal, présidé par le 1^{er} adjoint accepte, à l'unanimité, après vote des présents et représentés, le Compte Administratif du budget communal, exercice 2016, qui laisse apparaître :

un excédent de : 123 655,30 €

Le conseil municipal donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-6- OBIET : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2016 (délibération n°6)

Le maire, Lucien JÉRÔME reprend la présidence et présente le Compte de Gestion du budget communal, exercice 2016, établi par le receveur municipal qui fait apparaître :

un excédent de : 123 655,30 €

Considérant que le compte-rendu du receveur municipal est conforme aux écritures de l'ordonnateur, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, après vote des présents et représentés, le Compte de Gestion du budget communal, exercice 2016. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-7- OBIET : AFFECTATION ET VOTE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2017 (délibération n°7)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif, exercice 2016, de la commune constate que celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016

COMPTE ADMINISTRATIF EXCÉDENT 123 655,30 €

COMPTE DE GESTION EXCÉDENT 123 655,30 €

EN INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : + 51 549,92 €

Résultat antérieur (001) :

Résultat d'investissement reporté = 001 + 12 253,42 €

EN FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice : + 30 469,57 €

Résultat antérieur (002) : + 80 932,31 €

Résultat de fonctionnement cumulé + 111 401,88 €

Résultat de fonctionnement reporté = 002 + 111 401,88 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE 2017

Chapitre 001 Résultat d'investissement reporté + 12 253,42 € (RI)

Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté : + 111 401,88 € (RF)

Résultats cumulés + 123 655,30 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, après vote des présents et représentés, l'affectation des résultats, pour le budget communal, exercice 2017. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL, EXERCICE 2017

Le maire présente le projet de budget primitif, en fonctionnement et en investissement, exercice 2017 pour le budget communal.

Comme convenu depuis l'exercice 2009, cet exposé tient lieu de rapport à la « commission des finances » dont les membres font partie intégrante du conseil municipal.

-8- OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION, EXERCICE 2017
(délibération n°8)

Le conseil municipal,

- après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, décide, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés de retenir les taux suivants, pour l'exercice 2017. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

TH TAXE D'HABITATION 17,79%

TFB TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES 14,86%

TFNB TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES 26,58%

Pression fiscale inchangée par rapport à l'exercice 2016 (après neutralisation et allocations compensatrices).

-9- OBJET : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF : BUDGET COMMUNAL, EXERCICE 2017
(délibération n°9)

Le conseil municipal,

- examine, article par article, le Budget Primitif : budget communal, exercice 2017.

Celui-ci préparé et présenté par le maire laisse apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT : en recettes et dépenses : 561 800,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : en recettes et dépenses : 157 200,00 €

- après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte, à l'unanimité, après vote, chapitre par chapitre des présents et représentés, le Budget Primitif, budget communal, exercice 2017. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

Courses longues du 19 juin 2017

Podiums du regroupement scolaire de Beuvardes

CP garçons	2 ^{ème} 4 ^{ème}	Boudoux Adrien Fisseux Théo		
CP filles	1 ^{ère} 5 ^{ème}	Détre Elyne Boudjema Inès		
CE1 garçons	3 ^{ème}	Algret Tyméo		
CE1 filles	2 ^{ème}	Nouvian Kelly		
CE2 garçons	1 ^{er} 2 ^{ème} 3 ^{ème}	Tortorolo Brice Verdoolaghe Victor Grzyb Lucas		
CE2 filles	1 ^{ère} 3 ^{ème} 5 ^{ème}	Détre Julia Turbet Solène Lequeux Eva		
CM1 garçons	1 ^{er} 3 ^{ème} 5 ^{ème}	Taoa Téano Boudoux Romain Maseto Lorenzo		
CM1 filles	1 ^{ère} 2 ^{ème} 4 ^{ème}	Rauber Lili Cottet Niobé Petit Chloé		
CM2 garçons	2 ^{ème} 5 ^{ème}	Fontiny Bastien Sance Milo		
CM2 filles	4 ^{ème} 5 ^{ème}	Boudjema Zélie Ribbi Clara		

Association des parents d'élèves de BEUVARDES

Suite aux diverses manifestations organisées pour l'année scolaire 2016-2017, l'APE de BEUVARDES a pu faire don à la coopérative scolaire de BEUVARDES de 1500,00 €, l'année dernière. Somme que l'équipe pédagogique utilise par la suite à sa convenance pour le bien des élèves.

Cette année le bureau s'est enrichi de 3 nouveaux membres.

Ainsi l'APE comprend désormais 6 membres à son actif à savoir:

Mme LEMAIRE Sophie, Présidente

Mme GROIZIER Stéphanie, Trésorière

Mme RODES Isabelle, Secrétaire

et Mmes BERTRAND Eugénie, BUGE Cathy et SAVARY Virginie, membres.

De nouveaux projets sont mis en place pour cette année scolaire 2017-2018 au profit des élèves du regroupement scolaire.

Ainsi le 29/10/17 un **goûter d'halloween** a eu lieu dans la salle des fêtes et a été précédé par un **défilé dans les rues du village**.

Le **dimanche 26/11/17**, l'APE organise son **traditionnel loto**.

Cette année de nombreux beaux lots seront à gagner à savoir : une télé, un réfrigérateur, une imprimante, un drone avec caméra et Wi-Fi, des bons d'achat et de nombreux autres lots encore. Bien sûr, il y aura toujours les tombolas, la vente d'enveloppes toutes gagnantes et petite nouveauté cette année un BINGO.

Nous comptons sur votre présence pour permettre un maximum de profit aux enfants.

Vous pouvez dès à présent réserver vos places auprès de Mmes LEMAIRE ou RODES au 06 87 95 31 42, au 03 23 71 24 40 ou au 06 59 64 28 78.

Une **chasse aux œufs de Pâques** est aussi prévue et d'autres projets sont à l'étude pour le plus grand bonheur des enfants et ainsi faire vivre notre village.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé via le petit journal ou par le biais de tracts.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou nous donner un coup de main n'hésitez pas à vous manifester auprès d'un de nos membres, nous vous accueillerons avec plaisir.

Les membres de l'APE.

Afin de rapporter un maximum d'argent à la coopérative scolaire de BEUVARDES, l'APE s'est associée à Greenfield pour la collecte des papiers.
Nous sollicitons donc l'aide de tous les habitants de Beuvardes qui le désirent.
Ainsi au lieu de jeter vos papiers dans les poubelles, vous pouvez prendre contact avec Madame BERTRAND Eugénie afin d'effectuer la collecte tout au long de l'année et rapporter ainsi maximum d'argent pour les élèves.
N'hésitez pas à la contacter au 06 42 29 78 71

Courses longues

Le lundi 19 juin 2017, la communauté d'agglomération a proposé son premier cross, au terrain des Bruyères, à Fère-en-Tardenois.

Les élèves du regroupement scolaire ont brillé par leurs résultats.

Un grand merci à Monsieur Lahcen MIRI pour l'organisation de cette manifestation ainsi qu'aux enseignants et parents qui se sont mobilisés autour des enfants.

Voir la feuille "Podium" →

CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2017 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

- mardi 04 avril 2017, 17h45, conseil d'école à Beuvardes.
- dimanche 09 avril 2017, à partir de 09h00, semi-marathon des fables, à Château-Thierry.
- dimanche 09 avril 2017, à partir de 15h00, chasse aux œufs organisée par l'APE de Beuvardes.
- mardi 11 avril 2017, à 14h00, rendez-vous avec Monsieur BARATA (société RICOH).
- mercredi 12 avril 2017, à 10h00, rendez-vous avec Monsieur DHU (société DEMOUSELLE).
- mercredi 12 avril 2017, à 17h30, réunion de la commission « aménagement, embellissement... ».
- jeudi 13 avril 2017, à 18h00, réunion pour l'organisation de la fête de la moisson.
- mardi 18 avril 2017, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- jeudi 20 avril 2017, à 12h00, passage à Beuvardes de la « marche du centenaire ».
- jeudi 20 avril 2017, à 18h00, réunion de la commission « voies goudronnées... ».
- dimanche 23 avril 2017, de 08h00 à 19h00, élections présidentielles, 1^{er} tour.
- mardi 25 avril 2017, à 09h30, réunion avec Mathilde RÊVE du conservatoire des espaces naturels de Picardie.

-1- OBJET : PROPOSITION D'UN NOUVEAU BAIL UNIQUE POUR LA BOULANGERIE (délibération n°1)

Le maire informe l'assemblée :

- le 20 avril 2017, en présence de Noël BELLIER, 1^{er} adjoint, le maire a reçu Madame Mélanie LÉTIENNE et Monsieur Florent AUBIN, futurs repreneurs de la boulangerie de Beuvardes.
- durant cette réunion, les conditions financières de location du fonds de commerce et du logement attenant à la boulangerie ont été évoquées. Le loyer serait porté à 650,00 € par mois, pour l'ensemble de la location du fonds de commerce et du logement attenant (voir délibération n°11 du 27/09/2017).
- un seul bail réunissant les deux baux existants sera demandé au notaire.
- une réunion annuelle sera programmée, à la date anniversaire de l'ouverture, afin de faire un point avec les exploitants, sur les conditions de cette location.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'accepter un montant de loyer de 650,00 € par mois, pour l'ensemble de la location du fonds de commerce et du logement attenant.
- d'accepter les conditions énumérées ci-dessus.

Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire, - après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 18h25.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2017 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

- mercredi 26 avril 2017, à 18h30, CARCT, Bureau Communautaire.
- dimanche 30 avril 2017, à partir de 10h00, cérémonie du souvenir des déportés, à Villers-sur-Fère.
- mardi 02 mai 2017, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- vendredi 05 mai 2017, à 09h30, réunion de secteur USEDA, à Fère-en-Tardenois.
- dimanche 07 mai 2017, de 08h00 à 19h00, élections présidentielles, 2^{ème} tour.
- lundi 08 mai 2017, à partir de 09h30, cérémonie au monument aux morts.
- mardi 09 mai 2017, à 16h00, SIVU, réunion du bureau.
- mardi 09 mai 2017, à 18h30, CARCT, Conseil Communautaire.
- mardi 23 mai 2017, à 17h30, le maire a réuni les adjoints à la mairie.
- dimanche 28 mai 2017, à 10h00, cérémonie au Mémorial Day de Belleau.
- dimanche 28 mai 2017, à 14h00, cérémonie au Mémorial Day de Seringes-et-Nesles.
- mardi 30 mai 2017, SIVU, réunion de bureau, à Beuvardes.
- mardi 06 juin 2017, à 18h00, SIVU, Comité Syndical, à Le Charmel.
- jeudi 08 juin 2017, à 18h30, CARCT, réunion de la commission 8.
- dimanche 11 juin 2017, de 08h00 à 18h00, élections législatives, 1^{er} tour.
- lundi 12 juin 2017, à 18h30, CARCT, Bureau Communautaire.
- mardi 13 juin 2017, à 09h00, USESA, 1^{ère} réunion de chantier route de Coincy.
- samedi 17 juin 2017, rallye touristique.
- samedi 17 juin 2017, à 20h30, gala des Marinettes.
- dimanche 18 juin 2017, de 08h00 à 18h00, élections législatives, 2^{ème} tour.
- lundi 19 juin 2017, à 10h00, USESA, réunion de chantier route de Coincy.

- lundi 19 juin 2017, de 10h00 à 12h30, cross des écoles à Fère-en-Tardenois.
- mardi 20 juin 2017, à 20h00, CARCT, Conseil Communautaire.
- dimanche 25 juin 2017, brocante à Beuvardes.

-1- OBJET : PROLONGATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) (délibération n°1)

Le maire informe l'assemblée :

- un Contrat Unique d'Insertion (CUI) arrive à expiration le 31 août 2017,
- après avoir fait l'inventaire des travaux effectués au niveau administratif par l'agent actuellement en contrat CUI, il s'avère que l'apport de cet agent est essentiel pour le fonctionnement de la commune.

Le maire propose à l'assemblée :

- de prolonger le contrat de cet agent, pour une période d'un an. Une demande sera faite à pôle emploi de Château-Thierry.

- Le conseil municipal :**
- après avoir ouï l'exposé de son maire,
 - après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-2- OBJET : ADHÉSION À L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE POUR LES COLLECTIVITÉS DE L'AISNE (ADICA) (délibération n°2)

Le maire informe l'assemblée :

- l'État s'est progressivement retiré du champ de l'ingénierie publique concurrentielle. Depuis le 01^{er} janvier 2014, et en application du projet de loi de finances, ses services n'assurent plus de prestation au titre de l'Aide Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),
- face à ce retrait et ses conséquences sur la réalisation de certains programmes d'aménagement des collectivités, le Conseil Général et l'Union des Maires de l'Aisne ont initié, dès 2011, une réflexion sur la mise en place de nouveaux moyens d'ingénierie publique mutualisés au profit des élus du territoire et de leurs projets,
- le 04 juin 2012, l'assemblée départementale a adopté le principe de la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités, dans les domaines de l'assistance à maîtrise d'ouvrage en voirie et bâtiment, de la maîtrise d'œuvre en voirie et de l'assistance technique, administrative, juridique et financière. L'agence est opérationnelle depuis le 01^{er} janvier 2013 et assure des prestations pour le compte de plus de 550 communes, communautés de communes et syndicats ayant adhéré depuis sa création.
- en 2015, l'agence a également mis en place le conseil en énergie partagée, un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Le maire propose à l'assemblée :

- de solliciter l'adhésion de la commune à l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (ADICA),
- d'adopter les statuts et annexe relative au protocole financier,
- d'acter que le maire ou son représentant, membre du conseil municipal siègera aux assemblées générales de l'ADICA,
- d'autoriser le maire à signer les conventions de prestations avec l'ADICA,
- dans le cadre des conventions signées avec l'ADICA : de nommer le maire représentant du pouvoir adjudicateur,
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces des marchés pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00 € HT, comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales,
- d'engager des passations du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016,
- de formaliser les appels publics à la concurrence par une annonce publiée et affichée en mairie ainsi que par l'envoi d'un dossier de consultation,
- d'attribuer les marchés au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.

- Le conseil municipal :**
- après avoir ouï l'exposé de son maire,
 - après en avoir délibéré,

Fête communale

C'est sous un soleil radieux et par une température clémente que s'est déroulée la fête. Un nouveau dispositif de circulation avait été mis en place rue de la Harleine. Celui-ci s'est apparemment avéré concluant.

Retour sur les animations

Samedi 23 septembre

Inauguration
par Monsieur le maire



Les Marinettes



Les Threewolfs
de Trélou-sur-Marne



Dimanche 24 septembre



La troupe "Flash Dance de Venizel" a égayé la place du village avec ses danseuses et danseurs (une cinquantaine), leurs chorégraphies entraînantes et leurs costumes. Bonne ambiance.



Comité des fêtes de Beuvardes Appel aux bénévoles motivés

Le Comité des fêtes souhaite continuer à organiser des manifestations qui intéressent les Beuvardois et leurs amis et faire vivre un village qui ne demande que cela.

Les bénévoles d'une journée sont là et très engagés. Mais il faut aussi des personnes qui s'investissent dans le bureau du Comité des fêtes de Beuvardes pour trouver les idées, préparer les manifestations et faire fonctionner cette association, en conformité avec la loi.

Nous comptons sur des personnes plus ou moins disponibles pour faire partie du bureau et s'investir dans la sécurité et le plaisir.

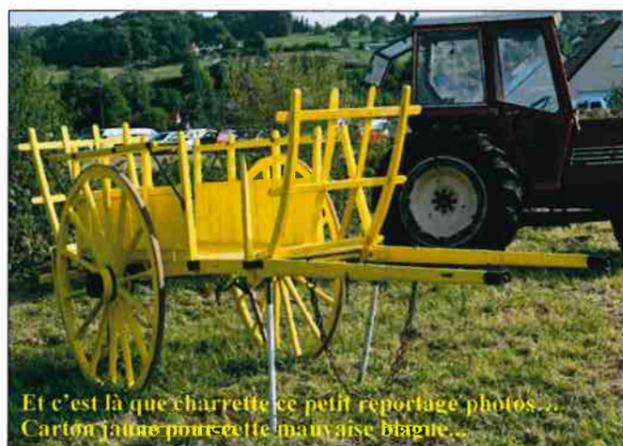
Pour tous renseignements, adressez-vous au responsable qui vous attend.

Luc Dussaussy : 06 86 82 01 90

Quelques photos autour de la fête de la moisson



Vue sur une partie des parkings prise depuis la Cense



Et c'est là que charrette ce petit reportage photos...
Carton jaugé pour cette mauvaise blague...

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition. Il donne tout pouvoir à son maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-3- **OBJET : PRÉVISIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018**

Voir document annexe

-4- **OBJET : INFORMATIONS**

Le maire présente la réponse, en date du 15 mai 2017, du vice-président du conseil de la région Hauts-de-France, Monsieur Gérald DARMANIN, en charge des transports, suite à la délibération 12 du 07/03/2017 concernant : motion de soutien aux salariés de la Régie des Transports de l'Aisne (RTA). (copie distribuée).

Bilan du cross des écoles organisé par la COM d'AGGLO. 636 élèves ont participé. Les élèves du regroupement de Beuvardes ont brillé par leurs performances (la copie de l'article de l'UNION avait été distribuée).

Bilan de la brocante de la commune, organisée par le comité des fêtes, le dimanche 25 juin 2017. (Luc).

Prévision d'organisation de la fête de la moisson, du dimanche 20 août 2017. (Luc).

Prévision d'organisation de la fête communale des 23, 24 et 25 septembre 2017. (Maryvonne).

Le maire, Lucien JÉRÔME, remercie chaleureusement tous les élus ayant participé aux bureaux des élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées de la meilleure façon, avec professionnalisme et efficacité.

Il remercie également les organisateurs de la brocante et particulièrement Luc DUSSAUSOY pour la réussite de la brocante du village.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 19h10.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2017 (extraits).

OBJET : VIE DU CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

- mardi 27 juin 2017, à 14h30, CARCT, réunion SPANC, à Fère-en-Tardenois.
- mercredi 28 juin 2017, à 18h00, réunion de la commission « route... et cérémonie... », à la mairie.
- jeudi 29 juin 2017, à 09h30, tirage au sort des jurys d'assises (Maryvonne Martel), à Fère-en-Tardenois.
- jeudi 29 juin 2017, à 10h00, réunion USEDA, à la mairie (maire et Jean-Claude Beyeler).
- lundi 03 juillet 2017, à 10h00, USESA, réunion de chantier, route de Coigny (maire, Cyriaque Lourdez et Luc Dussaussy).
- lundi 03 juillet 2017, à 15h00, SIVU, remise des dictionnaires aux élèves de CM2 du regroupement scolaire.
- lundi 03 juillet 2017, à 17h00, conseil d'école.
- mardi 04 juillet 2017, à 16h30, le maire a réuni les adjoints, à la mairie.
- mardi 04 juillet 2017, à 18h00, SIVU, Comité Syndical, à Beuvardes.
- mercredi 05 juillet 2017, à 16h00, CARCT, Conseil d'Administration du lycée Jules Verne de Château-Thierry.
- lundi 10 juillet 2017, à 10h00, USESA, réunion de chantier, route de Coigny.
- dimanche 20 août 2017, toute la journée, à Beuvardes, brocante et fête de la moisson.
- lundi 21 août 2017, à 09h00, rendez-vous avec Monsieur Sanchez (Crédit Agricole).
- lundi 21 août 2017, à 10h00, USESA, réunion de chantier, route de Coigny.
- mardi 22 août 2017, à 17h00, le maire a réuni les adjoints, à la mairie.
- lundi 04 septembre 2017, à 18h30, CARCT, Bureau Communautaire, à Mézy-Moulins.
- mardi 05 septembre 2017, à 17h00, le maire a réuni les adjoints, à la mairie.
- lundi 11 septembre 2017, à 10h00, PPRI cb, commissaire enquêteur, à Fère-en-Tardenois.
- lundi 11 septembre 2017, à 18h30, CARCT, Conseil Communautaire, à Courtemont-Vareennes.
- mardi 12 septembre 2017, à 09h00, rendez-vous avec Monsieur Corbier, responsable de l'urbanisme à la CARCT.
- jeudi 14 septembre 2017, à 17h00, Conseil d'Administration du CCAS, dans les locaux de la commune.
- lundi 18 septembre 2017, à 10h30, rencontre avec la direction régionale de la société Orange, à Dammard.
- lundi 18 septembre 2017, à 18h30, CARCT, Bureau Communautaire, à Chierry.
- mardi 19 septembre 2017, à 17h00, le maire a réuni les adjoints, à la mairie.
- du samedi 23 au lundi 25 septembre 2017, fête communale de Beuvardes.
- lundi 25 septembre 2017, à 18h30, CARCT, Conseil Communautaire, à Neuilly-Saint-Front.

-1- **OBJET : BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017/2018. AU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BEUVARDES**

-1-1- **Constitution du syndicat à la rentrée 2017/2018 (au 25 septembre 2017)**

5 communes :	habitants	élèves scolarisés	rappel 2016/2017
- BEUVARDES	739 36,80%	68 43,87%	65 43,62%
- ÉPIEDS	401 19,97%	29 18,71%	28 18,79%
- LE CHARMEL	330 16,43%	22 14,19%	16 10,74%
- VILLENEUVE sur FÈRE	272 13,55%	15 09,68%	16 10,74%
- FRESNES en TARDENOIS	266 13,25%	20 12,90%	21 14,10%
- EXTÉRIEUR		1 00,65%	03 02,01%
Totaux	2 008 100,00%	155 100,00%	149 100,00%

Retour sur la fête de la moisson

- Moyens matériels :
- un accueil périscolaire matin et soir
 - une cantine de 88 rationnaires
 - 7 salles de classe - maternelle TPS/PS/MS
MS/GS
 - primaire CP
CE1
CE2
CM1/CM2
CM1/CM2

- Moyens humains :
- 8 professeurs (dont 1 directrice et 1 poste dans le cadre de « plus de maîtres que de classes » : Madame CARAZZAI)
 - 1 ATSEM
 - 5 personnels de service

-1-2- Bilan des inscriptions au 25 septembre 2017

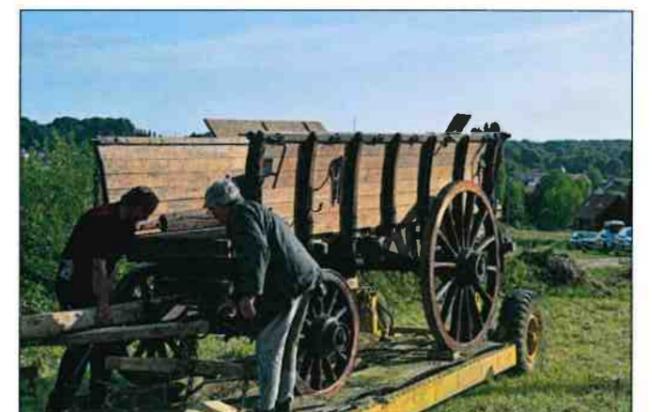
Maternelles TPS	Madame MONTICELLI	8	élèves
Maternelles PS	Madame MONTICELLI	19	élèves
Maternelles MS	Madame MONTICELLI	03	élèves
	Total	30	élèves (24)
Maternelles MS	Madame VARNIER	13	élèves
Maternelles GS	Madame VARNIER	16	élèves
	Total	29	élèves (25)
Maternelles CP	Madame DE JÉSUS FRANSISCO	14	élèves
	Total	14	élèves (22)
CE1	Madame GAUZI	22	élèves
	Total	22	élèves (19)
CE2	Monsieur BLOCK	17	élèves
	Total	17	élèves (21)
CM1	Madame OLIVIER-TERUEL	11	élèves
CM2	Madame OLIVIER-TERUEL	11	élèves
	Total	22	élèves (23)
CM1	Madame DOUCHET	12	élèves
CM2	Madame DOUCHET	9	élèves
	Total	21	élèves (15)
	TOTAL	155	élèves (149)

-1-3- Évolution du nombre d'élèves déjeunant à la restauration scolaire

	année scolaire 2016/2017	année scolaire 2017/2018	
rationnaires	100	88	-12 (-12%)

Une météo favorable, une grande affluence, de nombreuses expositions et animations. Une fête réussie où les passionnés de mécanique et savoir-faire agricoles se sont amusés et ont donné aux spectateurs le plaisir de revivre une époque qu'ils ont connue ou dont ils ont entendu parler. Un grand merci à ces passionnés, aux propriétaires des terrains, à Monsieur le maire, mais aussi aux bénévoles qui ont encadré cette journée afin de la rendre agréable et réussie.

Luc Dussaussoy



RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Vingt-cinq groupes de résistance avaient été formés et couvraient tout l'arrondissement. Le chiffre officiel des inscrits était de 547, mais en réalité le nombre était plus élevé, le nombre des officiers était de 22. Il y avait 7 aspirants et environ 45 sous-officiers et deux médecins. Un nombre important de recrues venues à la résistance en juillet et en août n'ont pu être recensées.

On compte douze parachutages, quinze transports d'armes, sabotage de cinq écluses entre Charly et Épernay, quinze sabotages de voies ferrées (il y en eut d'avantage, certains n'ont pas été enregistrés). Des multiples sabotages de machines, de câbles téléphoniques ou télégraphiques, de camions, etc...

Pendant la période de libération, il a été fait 837 prisonniers et 220 véhicules ont été stockés.

Les pertes se sont montées à trois tués et six blessés pendant la dernière période.

Cent vingt-et-un F.F.I. se sont engagés, aussitôt la libération dans les forces combattantes. François Pierre fut tué quelques jours avant l'armistice.

Jacques DUCHÊNE, quoique blessé, continua à déboulonner les rails de chemin de fer en compagnie de trois de ses camarades.

Quatre jeunes volontaires affectés au groupe de FTPI de Seine-et-Marne, Vincent Fernand et Vaillant Fernand, ont été fusillés par les Allemands à Couchamps en Seine-et-Marne. Le Nabat François et Gauthier Pierre ont été fusillés à Contarson en Seine-et-Marne le 18 août.

Le caporal Jacques Chaise a été tué le 18 août en même temps que le sous-lieutenant Poupert.

Le sergent Jacques Fourrier a été tué le 23 août à Crogis.

Jacques Gazard, un résistant de première heure, passa en Afrique du Nord en 1940, il s'échappa, gagna l'Angleterre. Il fut tué en avion en combattant dans l'Atlantique Nord.

Fernand Deruelle fut tué sur le front d'Italie.

Roland Poulette tué sur le front de Tunisie.

Guy Lagarde, déporté en Allemagne, est revenu pour mourir dans sa famille des suites de sa captivité.

Suite au prochain numéro du petit journal

Inscriptions sur les listes électorales



Vous êtes nouvel habitant ou vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales?

Pour voter à Beuvarde, pour les élections qui se dérouleront en 2018, pensez à venir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 31 décembre 2017, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une permanence aura lieu le samedi 30 décembre 2017 de 10h30 à 12h30, au secrétariat de mairie.



Opération brioches 07 octobre 2017

La vente de 151 brioches a rapporté la somme de 679,28 €. Les fonds recueillis ont été entièrement reversés à l'APEI « Les Papillons Blancs ». Merci aux bénévoles et aux donateurs.

- 2 - OBJET : USEDA : TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉPHONIQUES. « ROUTE DE CHÂTEAU-THIERRY » (délibération n°1)

Le maire informe l'assemblée :

- l'USEDA envisage d'effectuer des travaux de renforcement et d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique, « route de Château-Thierry ».

- le coût de l'opération d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique calculé aux conditions économiques et fiscales, s'élève à ce jour à : 245 060,06 € HT.

- Il se répartit comme suit :

réseau électrique (basse tension, moyenne tension)	166 952,19 € HT
éclairage public	45 324,75 € HT
contrôle de conformité	450,00 € HT
réseau téléphonique	
- domaine public	24 330,69 € HT
- domaine privé	3 178,13 € HT
- câblage France-Télécom	4 824,30 € HT

En application des statuts de l'USEDA, le montant de la contribution financière de la commune par rapport au coût total s'élève à 62 508,94 € HT. Elle sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le maire propose à l'assemblée :

- de valider le renforcement de réseau,

- de continuer le plan d'enfouissement des réseaux,

- d'accepter le tracé et le remplacement des sources lumineuses liés à l'enfouissement des réseaux tel qu'il a été présenté,

- en cas d'abandon ou de modification du projet approuvé, l'étude réalisée sera remboursée à l'USEDA par la commune,

- de s'engager à verser à l'USEDA la contribution financière, en application des statuts de l'USEDA.

Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition, et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

- 3 - OBJET : URBANISME : MODIFICATION DE L'OAP « LE CLOS DU JARDIN », RUE DE LA CLOTERIE, À BEUVARDES (délibération n°2)

Le maire informe l'assemblée :

- suite à la réunion de travail du 04 mai 2017 avec les propriétaires, le maire, assisté de 2 adjoints, et du responsable du service urbanisme à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), il a été constaté que l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beuvarde ne permet pas de mettre en œuvre le projet proposé dans le Certificat d'Urbanisme, OAP « le clos du jardin », rue de la Cloterie (CUB00208316S0036).

- la parcelle pourrait recevoir 3 habitations, avec les espaces de circulation adéquats.

Le maire propose à l'assemblée :

- d'approuver le projet de construction défini dans le Certificat d'Urbanisme CUB00208316S0036,

- de solliciter, auprès des services de l'urbanisme de la Communauté d'Agglomération (CARCT) la modification de l'OAP « le clos du jardin », rue de la Cloterie,

- de demander à la CARCT d'engager la procédure de modification.

Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire,

- après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, cette proposition, et donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

-4- OBIET: MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS, DES ENTRÉES AU CENTRE AQUATIQUE CITÉLIUM ET DES TRANSPORTS AU CENTRE CULTUREL CAMILLE CLAUDEL DE FÈRE EN TARDENOIS POUR LES ÉLÈVES DU REGROUPEMENT SCOLAIRE DE BEUVARDES (délibération n°3)

Le maire informe l'assemblée :

- par courrier du 03 juillet 2017, adressé à Monsieur le président du syndicat scolaire, Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), spécifie que :
- « ... la CARCT ne prendra plus en charge le financement des entrées de la piscine et des déplacements vers le centre aquatique Citélium, à partir du 1^{er} septembre. Cette prise en charge ne relève pas ni de l'intérêt communautaire ni d'une compétence exercée par la CARCT... ».
- « ... les déplacements scolaires vers le centre culturel Camille Claudel ne seront également, plus pris en charge à compter du 1^{er} janvier 2018... ».

**Le conseil municipal : - après avoir ouï l'exposé de son maire,
- après en avoir délibéré,**

- s'insurge, à l'unanimité, après vote de l'ensemble des présents et représentés, de cette décision unilatérale alors que ces services exercés par l'ex Communauté de Communes du Tardenois étaient gratuits pour les communes ou syndicats du territoire, et qu'ils étaient inscrits au pacte de fusion,
- demande à Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), par souci d'équité et pour ne pas pénaliser les élèves de nos communes rurales, que cette décision soit réétudiée afin de revenir à la situation antérieure à la fusion.

INFORMATIONS :

- le maire remercie chaleureusement le président du comité des fêtes, Luc DUSSAUSOY, tous les membres de ladite association, ainsi que les membres de la commission communale « organisation des manifestations ... », le personnel du secrétariat de mairie, les agents communaux et tous les bénévoles, pour l'excellente organisation et la disponibilité de tous et toutes lors de la brocante et de la fête de la moisson, du 20 août dernier.
- le maire remercie chaleureusement la présidente de la commission communale « organisation des manifestations officielles ... », Maryvonne MARTEL, ainsi que les membres de cette commission, les membres de la commission « routes... », le personnel du secrétariat de mairie, les agents communaux et tous les bénévoles, pour l'excellence et la disponibilité de tous et toutes, pour la gestion, avant et après et l'organisation de la fête communale des 23, 24 et 25 septembre 2017.
- les travaux de remplacement des conduites d'eau potable, route de Coincy, sont quasiment terminés.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

BEUVARDES ET SON HISTOIRE

Aujourd'hui, quand la mémoire fait défaut à certains, que l'Histoire est manipulée par d'autres, le spectre du retour d'une idéologie raciste, antisémite et xénophobe ayant commis d'horribles forfaits et exactions menant à de terribles destructions humaines et matérielles, de désolation en France et dans le monde, il est primordial de faire un rappel de notre histoire récente, afin que nul ne puisse, à un moment donné, invoquer l'ignorance comme excuse.

L. JÉRÔME

La suite du récit (extraits) d'aujourd'hui est tiré du livre de Paul LAMBIN ayant pour titre : LA RÉSISTANCE dans l'arrondissement de CHÂTEAU-THIERRY (pendant la dernière guerre mondiale de 1939/1945).

Suite du récit paru dans le petit journal n°58 d'avril 2017.

Et c'est ZEHLENER qui se chargea de sauver les détenues... ».

Les prisonnières furent prévenues par le gendarme Varouquier qu'elles devaient se préparer à sortir de l'hôpital. Leur évasion ne dura qu'un instant. ZEHLENER avait méticuleusement préparé son action, il ligota le gardien LECARPENTIER qui n'opposa aucune résistance et qui ne se pressa pas à donner l'alarme. Mais les femmes furent aperçues par un malade qui se tenait à une fenêtre de l'hôpital et qui cria. Rapidement le commissaire de police déclencha les recherches. Elles ne devaient pas aboutir. Deux des femmes furent cachées 5, rue des Petits-Champs, les quatre autres gagnèrent la maison de M. GROSEMME à Essome. Elles y attendirent l'arrivée des soldats Américains qui se présentèrent quelques jours plus tard (extrait du journal l'union).

Je laisse la parole à Gébert pour la relation de faits importants accomplis à son initiative.

« Le 9 avril 1944, après quinze jours d'attente anxieuse d'un message qui n'était jamais répété trois fois, nous avons enfin reçu le fameux message. « Ils descendirent par la gouttière ». Nous n'étions que sept ce soir-là. Seigneur, le délégué départemental, Fortier, Émile Latour, Alphonse Lienart, Paul Colnart, Henri, Dubois Pierre, mon neveu et moi-même. Le terrain s'appelait FENELON. Quinze containers d'armes et dix colis spéciaux nous tombèrent du ciel par un clair de lune magnifique, vers minuit. Et cet alignement de parachutes descendant doucement dans un cliquetis d'entrechocs a été un des spectacles les plus beaux, les plus émouvants auxquels il m'a été donné d'assister. Le lendemain 10 avril, il fallut organiser les caches.

Les BOA devait les prendre en charge. Mais ce fut un groupe OCM qui se chargea des armes. Le 11 avril, un autre parachutage était fait sur un autre terrain dénommé FANFARE. Un autre devait avoir lieu sur un autre terrain dénommé EMPIRE.

Notre cache avait été découverte par des enfants. J'avais fait, par Prévot, la connaissance de Gouel et de Pierron, et le stock fut, avec l'aide de Vallet, transporté jusqu'au bois de Crogly le 11 mai.

Un autre parachutage le 7 mai. Trente hommes étaient sur le terrain. C'était trop à mon gré. Deux avions nous apportèrent un important matériel. Grâce à Vallet, la plus grande partie du matériel fut acheminé sur Château-Thierry. Une autre partie fut enlevée par Varenne et Lambin, pour être amenée à Trélou dans une charrette dont les roues « criaient » de façon insolite.

C'est la nuit suivante qu'eut lieu à Fresnes le malheureux parachutage que LAMBIN décrit d'autre part.

GÉBERT

LE SAUVETAGE DE LA PETITE LEVY

Jeune juive que les parents avaient laissée chez des amis à Troissy et qui était sur le point d'être arrêtée par les Allemands. Je la fis prendre la nuit par le neveu de Laurent qui prit la fillette sur sa bicyclette. Il dut parcourir huit kilomètres pour parvenir jusque chez moi et traverser la petite ville de Dormans au risque de rencontrer une patrouille. Elle fut ramenée à Trélou où elle resta jusqu'au moment où un membre de la communauté religieuse du Château de Dormans la prit en charge et la conduisit à Paris dans sa communauté maire où elle resta jusqu'à la fin de la guerre...